

Conditions générales d'utilisation de Dome Auctions France

A. Généralités

1. Champ d'application

- 1.1. Les présentes Conditions générales d'utilisation (ci-après: «**Conditions d'utilisation**») de Dome Auctions France SAS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, en France, sous le numéro 990 657 546, dont le siège social est situé au 72 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, e-mail: info@dome-auctions.com, numéro de téléphone: +31(0)20 808 2880, numéro de TVA : FR29990657546 (ci-après: «**Dome**»), régissent la relation contractuelle entre Dome et tous les utilisateurs des services fournis par Dome (ci-après: «**Utilisateur(s)**»).
- 1.2. En cochant la case correspondante, les Utilisateurs acceptent d'être liés par les présentes Conditions d'utilisation chaque fois qu'ils naviguent, enchérissent, achètent et vendent sur ou via le site web ou la plateforme en ligne de Dome (ci-après: la «**Plateforme**»).
- 1.3. Le terme «**Acheteur**» désigne la personne morale (ou physique) qui utilise les services de Dome, utilise son site web et/ou participe à des enchères en tant qu'acheteur. Le terme «**Vendeur**» désigne la personne morale (ou physique) qui utilise les services de Dome, utilise son site web et/ou participe à des enchères en tant que vendeur.
- 1.4. Toute personne utilisant la Plateforme de Dome pour le compte d'une personne morale confirme, par le fait même d'utiliser la Plateforme, qu'elle est habilitée à agir en son nom et qu'aucune autorisation n'est requise de la part d'une personne morale, d'une entité juridique et/ou d'une personne physique.
- 1.5. Les présentes Conditions d'utilisation s'appliquent également à la relation juridique entre un Vendeur et un Acheteur si un contrat de vente a été négocié entre ces parties par le biais des services fournis par Dome, y compris dans les cas où cette facilitation n'a pas eu lieu via la Plateforme.
- 1.6. L'applicabilité de toute condition générale d'un Utilisateur est expressément rejetée dans son intégralité.
- 1.7. Les présentes Conditions d'utilisation sont rédigées en plusieurs langues. En cas de contradiction ou de divergence d'interprétation, la version française prévaudra.
- 1.8. Des conditions générales spécifiques aux enchères (ci-après: «Conditions générales spécifiques aux enchères») peuvent être mises à disposition pour chaque enchère spécifique sur la Plateforme. En cas de divergence entre les Conditions

d'utilisation et les Conditions générales spécifiques aux enchères, les Conditions générales spécifiques aux enchères acceptées prévaudront.

2. Services de Dome

2.1. Dome exploite une Plateforme par l'intermédiaire de laquelle la vente d'articles (un ou plusieurs articles ou biens mis en vente individuellement ou collectivement sous un numéro de lot dans le cadre d'une vente aux enchères en ligne, ci-après dénommés «**Lot(s)**») est mise aux enchères et/ou réalisée pour le compte et aux risques d'un Vendeur. Dome agit en tant qu'agent intermédiaire pour le compte d'un Vendeur et sert de médiateur ou favorise la conclusion d'un contrat de vente pour un ou plusieurs Lots entre un Vendeur et un Acheteur (ci-après: «**Contrat de vente**»). En outre, Dome peut servir de médiateur entre un Vendeur et un Acheteur en cas de réclamations et peut également mener d'autres activités dans l'intérêt des Vendeurs et/ou des Acheteurs de Lots.

3. Contrat de vente entre l'acheteur et le vendeur

3.1. Un contrat de vente est conclu uniquement entre l'acheteur et le vendeur. Dome ne devient en aucun cas partie à un contrat de vente et/ou propriétaire des Lots négociés. Le vendeur et l'acheteur sont mutuellement tenus de remplir les obligations découlant d'un contrat de vente, y compris le paiement du prix d'achat (ci-après: «**Prix d'achat**») par l'acheteur et la livraison des Lots par le vendeur. Dome peut être mandaté par un Vendeur pour percevoir le Prix d'achat issu des Contrats de vente négociés. À cet égard, Dome agit exclusivement au nom et pour le compte du Vendeur.

3.2. Si et lorsqu'un contrat de vente est conclu entre l'Acheteur et le Vendeur, l'Acheteur est redevable à Dome d'une commission de 19% du Prix d'achat, qui s'ajoute au Prix d'achat. Toute commission due par le Vendeur à Dome doit être stipulée dans un accord distinct à conclure entre le Vendeur et Dome.

B. Conditions d'utilisation

4. Principes d'utilisation des services de Dome ou de la plateforme d'enchères en ligne

4.1. L'utilisation de la Plateforme et la création d'un compte utilisateur sont autorisées pour (i) les personnes morales et (ii) les personnes physiques âgées de 18 ans ou plus. Les utilisateurs doivent fournir des informations complètes, à jour et véridiques concernant leur identité, leur adresse et toutes les autres informations demandées lors de leur inscription. Toute modification des informations personnelles ou professionnelles doit être mise à jour sans délai dans le Compte.

4.2. Dome se réserve le droit, cinq (5) jours après réception d'un avertissement resté sans effet ou immédiatement après notification en cas de violations répétées ou d'une violation grave, de refuser l'inscription ou de restreindre (temporairement) l'accès à la Plateforme ou à une enchère spécifique en cas de violation des présentes Conditions d'utilisation, des Conditions générales d'enchères spécifiques, de perturbations techniques susceptibles de compromettre l'équité ou

la transparence du processus d'enchères, en cas de fausse déclaration, d'abus ou de violation de la loi applicable, de toute législation ou réglementation applicable en matière de sanctions, des lois internationales sur les sanctions ou des réglementations anti-blanchiment. Dome est en droit de refuser l'inscription de l'Utilisateur, son accès à la Plateforme ou sa participation à des enchères spécifiques pour des raisons légitimes.

- 4.3. L'Utilisateur déclare et garantit qu'il ne figure sur aucune liste de sanctions et qu'il n'enfreint aucune loi pénale, y compris les réglementations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.
- 4.4. En cas de suspension ou de résiliation du compte d'un Utilisateur, Dome fournira à l'Utilisateur un exposé des motifs justifiant cette mesure. L'Utilisateur aura la possibilité de présenter une réfutation ou de demander la réactivation de son compte. En cas de résiliation du compte, un préavis d'au moins 30 jours s'appliquera, sauf si l'Utilisateur a agi en violation de la loi applicable, si Dome est tenu en vertu de la loi applicable de refuser l'accès à l'Utilisateur, ou en cas de violations répétées des présentes Conditions d'utilisation.
- 4.5. Dome peut refuser la demande d'un Utilisateur visant à supprimer son compte si certaines obligations (de paiement ou de livraison) doivent encore être remplies.
- 4.6. En s'inscrivant, l'Utilisateur accepte les présentes Conditions d'utilisation comme contraignantes, lesquelles s'appliquent à toute utilisation de la Plateforme. Une fois l'inscription validée, l'Utilisateur recevra un e-mail de confirmation activant son compte.
- 4.7. En acceptant les présentes Conditions d'utilisation, l'Utilisateur s'engage à se comporter de manière équitable et responsable sur la Plateforme et à s'abstenir de toute manipulation technique ou frauduleuse. En particulier, les activités suivantes sont interdites:
- Disposer de plusieurs comptes afin de contourner les règles ou d'influencer artificiellement les enchères.
 - Fournir de fausses informations concernant l'identité, la solvabilité ou le comportement d'enchérissement.
 - Influencer les enchères par le biais de collusion.
 - Porter préjudice à la Plateforme ou à d'autres Utilisateurs par des actes illicites.
- 4.8. L'Utilisateur est entièrement responsable de toutes les actions effectuées avec son compte. Le nom d'utilisateur et le mot de passe doivent être traités de manière strictement confidentielle et ne doivent pas être communiqués à des tiers. En cas de suspicion d'accès non autorisé au compte, l'Utilisateur doit en informer Dome immédiatement.
- 4.9. L'accès et l'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur sont également soumis à la Politique de confidentialité de Dome, dont les conditions sont disponibles directement sur le site internet. La Politique de confidentialité est fournie à titre informatif uniquement.

- 4.10. Tout le contenu de la Plateforme, y compris les textes, les images et les logiciels, est protégé par le droit de la propriété intellectuelle (y compris le droit d'auteur). Sans l'autorisation écrite préalable expresse de Dome, il est interdit de reproduire, de distribuer ou de rendre accessible par des moyens techniques, tels que le deeplinking ou le scraping, tout contenu de la Plateforme ou des parties de celle-ci. Dome se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires et de réclamer des dommages-intérêts en cas de violation.
- 4.11. Dome se réserve le droit de restreindre ou de suspendre temporairement l'accès à la Plateforme ou à certaines fonctionnalités à tout moment, après en avoir informé les Utilisateurs le cas échéant. Cela peut s'avérer nécessaire, entre autres, pour des travaux de maintenance, des mises à jour, des ajustements techniques ou des améliorations, ou si la loi l'exige, ou encore en cas de force majeure.

5. Contenu interdit

- 5.1. Il est interdit aux utilisateurs de fournir ou d'afficher sur la Plateforme:
- des informations erronées concernant l'identité, la solvabilité ou le comportement d'enchérissement.
 - Toute information ou tout contenu illégal, préjudiciable, menaçant, obscène, violent, diffamatoire, calomnieux, raciste, sexiste, homophobe, portant atteinte à la vie privée d'autrui, au droit à l'image ou à d'autres droits de propriété;
 - Toute information ou tout contenu trompeur ou mensonger;
 - des biens à double usage.

6. Systèmes de recommandation

Cette section explique comment Dome sélectionne et classe le contenu sur la Plateforme. Elle explique également comment les Utilisateurs peuvent modifier ce qu'ils voient.

6.1. Page d'accueil

«Nos enchères»: les enchères qui se terminent en premier sont affichées dans cette section.

«Nos recommandations»: les enchères affichées dans cette section sont sélectionnées par Dome afin de mettre en avant celles susceptibles de susciter un large intérêt (par exemple, les enchères récemment mises en ligne). Cette sélection est éditoriale et non personnalisée.

6.2. Page «Toutes les enchères»

Tri par défaut : toutes les enchères sont triées par défaut selon le critère « **Clôture la plus proche** », qui affiche les enchères dont la clôture est la plus proche en haut de la liste et celles dont la clôture est la plus éloignée en bas.

Choix de l'utilisateur : les utilisateurs peuvent influencer les enchères qui leur sont visibles en utilisant la fonctionnalité de tri et en triant les enchères par « **Clôture la plus tardive** », ce qui affiche les enchères dont la clôture est la plus tardive en haut et celles dont la clôture est la plus proche en bas. Les utilisateurs peuvent

également affiner les enchères qui leur sont visibles en filtrant les enchères en fonction de :

- Pays;
- Catégorie.

6.3. Sur une page d'enchère spécifique

Lots mis en avant: certains Lots sont mis en avant par Dome, car susceptibles d'intéresser un large public. Cette sélection est éditoriale et non personnalisée.

Tri par défaut: tous les Lots de cette vente aux enchères sont triés par «**Numéro de Lot (ascendant)**», ce qui classe les Lots par numéro de Lot, du plus bas au plus élevé.

Choix de l'utilisateur: les utilisateurs peuvent influencer les Lots qui leur sont présentés en utilisant la fonctionnalité de tri et en classant les résultats de recherche dans un ordre spécifique:

- **«Clôture en premier»** trie les Lots par heure de clôture de l'enchère. Les Lots de l'enchère dont la clôture est la plus proche apparaissent en haut et ceux de l'enchère dont la clôture est la plus éloignée apparaissent en bas.
- **«Clôture la plus tardive»** trie les Lots par heure de clôture de l'enchère. Les Lots de l'enchère dont la clôture est la plus tardive apparaissent en haut et ceux de l'enchère dont la clôture est la plus proche apparaissent en bas.
- **Prix le plus bas** trie les Lots en fonction de leur prix. Les Lots au prix le plus bas apparaissent en haut et ceux au prix le plus élevé en bas.
- **Prix le plus élevé**: trie les Lots en fonction de leur prix. Les Lots au prix le plus élevé apparaissent en haut et ceux au prix le plus bas en bas.
- **Le moins d'enchères trie les** Lots en fonction du nombre d'enchères. Les Lots ayant reçu le moins d'enchères apparaissent en haut et ceux ayant reçu le plus d'enchères apparaissent en bas.
- **L'option «Aucune enchère»** trie les Lots en fonction du nombre d'enchères. Les Lots ayant reçu le plus d'enchères apparaissent en haut de la liste, tandis que ceux ayant reçu le moins d'enchères apparaissent en bas.
- **«Aucune enchère»** affiche les Lots n'ayant reçu aucune enchère.
- Le tri par **numéro de Lot (croissant)** classe les Lots par numéro de Lot, du plus bas au plus élevé.
- **Le numéro de Lot (décroissant)** trie les Lots par leur numéro de Lot, du plus élevé au plus bas.

Quelle que soit l'option de tri sélectionnée, les utilisateurs peuvent également affiner les Lots qui leur sont visibles en filtrant les Lots en fonction de:

- **Catégorie**.
- **Combinaison**, qui affiche uniquement les Lots combinés, c'est-à-dire plusieurs articles liés regroupés et proposés à la vente en un seul Lot.
- **Marque**.

6.4. Pages des lots

Lots associés: Dome affiche, au bas de chaque page de Lot, des Lots pertinents susceptibles d'intéresser les utilisateurs. Cette sélection est éditoriale et non personnalisée.

6.5. Pages de catégories et de sous-catégories

Tri par défaut: dans chaque catégorie et sous-catégorie, les Lots sont triés par défaut selon le principe «**Clôture la plus proche**» (comme décrit ci-dessus).

Choix de l'utilisateur: quelle que soit l'option de tri sélectionnée, les utilisateurs peuvent également affiner les Lots qui leur sont visibles en filtrant les Lots en fonction de:

- **Pays**;
- **Sous-catégorie**;
- **Marque**.

6.6. Résultats de recherche

Tri par défaut: lors de la recherche de Lots sur la plateforme, ceux-ci sont triés par défaut selon leur «**Pertinence**», c'est-à-dire en fonction de leur adéquation avec les termes de recherche des utilisateurs.

Options de tri: les utilisateurs peuvent choisir de trier les Lots par « Pertinence », « Clôture la plus proche », « Clôture la plus éloignée », « Prix le plus bas », « Prix le plus élevé », « Moins d'enchères », « Plus d'enchères », « Aucune enchère », « Numéro de lot (croissant) » ou « Numéro de lot (décroissant) ». Ces options fonctionnent comme décrit ci-dessus.

Quelle que soit l'option de tri sélectionnée, les utilisateurs peuvent également affiner les Lots qui leur sont visibles en filtrant les Lots en fonction de :

- **Pays**;
- **Catégorie**;
- **Marque**.

C. Enchères

7. Conditions de participation

7.1. La participation à une vente aux enchères n'est autorisée qu'aux personnes morales ou physiques majeures et jouissant de la pleine capacité juridique. Les personnes sous tutelle générale ou qui ne jouissent pas de la capacité juridique pour d'autres raisons sont exclues de la participation.

La participation peut être soumise à certaines conditions, telles que l'inscription ou le paiement d'une cotisation.

7.2. Sur demande, l'Utilisateur doit prouver sa solvabilité. Si cette preuve n'est pas fournie, Dome peut exclure l'Utilisateur de la vente aux enchères.

- 7.3. L'Utilisateur est tenu de se conformer à toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de fournir à Dome, à première demande, les informations requises à cet égard. Avant de soumettre une offre pour un Lot, l'Utilisateur doit vérifier si le Lot est soumis à des restrictions à l'exportation en vertu de la réglementation applicable en matière de biens à double usage et s'assurer du respect de cette réglementation.
- 7.4. Si la loi l'exige, les enchères sont menées en présence d'un notaire ou d'un huissier de justice.

8. *Objet de la vente aux enchères et description des lots*

- 8.1. L'obligation suivante s'applique au Vendeur. Le Vendeur est tenu de décrire les Lots de manière précise et véridique. Cette description doit contenir toutes les informations pertinentes susceptibles d'intéresser l'Acheteur (potentiel), telles que les dimensions, le modèle, l'état, le matériau, la marque et l'origine. Lorsqu'il fournit des images, le Vendeur doit s'assurer qu'elles constituent une représentation fidèle des Lots. Le Vendeur garantit que les informations et les images fournies sont exactes, complètes et non trompeuses.
- 8.2. Les dispositions suivantes s'appliquent à l'acheteur. Dome s'engage, au mieux de ses connaissances et de ses capacités, à afficher sur la Plateforme les informations qu'elle reçoit du vendeur. Toutefois, Dome ne garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité de ces informations. La description repose sur des informations fournies par le vendeur ou des tiers qui ne peuvent être vérifiées par Dome. Les informations incorrectes ou inexactes peuvent être corrigées avant une vente aux enchères sans que cela ne donne lieu à aucun droit pour l'acheteur. Les échantillons, modèles ou exemples sont donnés à titre indicatif uniquement. Les caractéristiques réelles des lots peuvent s'en écarter.
- 8.3. Les canalisations, câbles ou autres installations liées à un Lot ne font partie de l'objet de la vente aux enchères que si cela est expressément stipulé dans les Conditions générales spécifiques de la vente aux enchères que les utilisateurs doivent accepter.
- 8.4. Dome est libre d'organiser la vente aux enchères et peut, en particulier, prévoir des prix minimums ou d'autres conditions spéciales pour des Lots individuels.

9. *Examen des lots*

- 9.1. Un rendez-vous d'inspection est proposé par Dome ou le Vendeur ; celui-ci sera publié sur la Plateforme. L'Utilisateur a alors la possibilité de vérifier le Lot avant de soumettre une offre.
- 9.2. Les Lots sont généralement des biens d'occasion et seront vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente aux enchères, « en l'état et sur place ». L'acheteur est tenu de vérifier l'état et l'adéquation du ou des Lots avant d'enchérir et a l'obligation de mener une enquête approfondie concernant le Lot. Si l'Acheteur recherche des caractéristiques, des particularités ou des qualités spécifiques des

Lots qui ne ressortent pas clairement des descriptions fournies, il lui incombe exclusivement de mener sa propre enquête afin de vérifier l'existence de ces caractéristiques, particularités ou qualités avant d'enchérir.

10. Procédure d'enchères

10.1. La durée et les autres spécifications d'une vente aux enchères sont indiquées sur la Plateforme. Dome se réserve le droit de modifier/corriger, prolonger, mettre fin prématurément ou annuler des ventes aux enchères, en cas de:

- de dysfonctionnements techniques ou d'erreurs système ;
- d'informations erronées connues concernant le ou les lots ou la vente aux enchères;
- s'il apparaît que l'action/la vente enfreint les lois ou réglementations applicables, y compris la législation en matière de sanctions ou la législation anti-blanchiment d'argent ;
- la fraude, l'utilisation abusive de la Plateforme, la violation des présentes Conditions d'utilisation, ou tout comportement manipulateur ou collusoire de la part des Utilisateurs lors des enchères ;
- tous les cas dans lesquels l'accès à la Plateforme ou à une enchère spécifique peut être refusé à un Utilisateur, comme prévu à l'article 4.2 ;
- à la demande du Vendeur, en raison de la non-disponibilité (totale) du ou des Lots, sous réserve de l'accord de Dome ;
- en cas de force majeure ou de changement de circonstances empêchant raisonnablement Dome de poursuivre l'enchère.

10.2. Les Utilisateurs sont tenus de suivre les instructions données par Dome dans le cadre d'une enchère ou de son règlement.

10.3. Dome peut exiger une garantie ou un paiement anticipé avant ou pendant l'enchère comme condition pour accepter une offre ou conclure un contrat de vente.

11. Offre

11.1. L'Utilisateur peut soumettre une offre pour un Lot sur la Plateforme. Chaque offre est ferme, irrévocable et inconditionnelle et constitue donc une offre ferme d'achat du Lot par l'Acheteur au Vendeur. Toutefois, un Contrat de vente ne sera conclu entre l'Acheteur et le Vendeur que si et lorsque le Vendeur accepte l'offre (adjudication) conformément à l'article 10.

11.2. Les offres doivent être soumises conformément aux spécifications fournies sur la Plateforme. La vente aux enchères peut se dérouler sous la forme d'une offre statique ou d'une offre automatisée. Dans le cas d'offres automatisées, le système augmente l'offre de l'Utilisateur du montant le plus faible possible, à condition qu'un tiers soumette une offre plus élevée et que l'offre maximale fixée par l'Utilisateur ne soit pas dépassée. Une offre automatisée ne peut être annulée qu'en soumettant une offre statique d'un montant égal à l'offre maximale actuelle.

- 11.3. Si un Lot est proposé aux enchères avec d'autres Lots sous forme de Lot combiné, cela sera indiqué sur la page de détail du Lot concerné. Dans ce cas, les offres sont possibles tant pour les Lots individuels que pour l'ensemble du Lot combiné. L'attribution et l'acceptation d'une offre pour le Lot combiné n'auront lieu que si et lorsque l'offre la plus élevée pour le Lot combiné dépasse le montant total des offres individuelles les plus élevées du pourcentage indiqué sur la page de détail.
- 11.4. Il est interdit à un vendeur d'enchérir sur ses propres Lots. Cette règle s'applique à toutes les enchères organisées par Dome.

12. *Acceptation (adjudication) et conclusion du contrat de vente*

- 12.1. Un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l'acheteur par l'acceptation d'une offre par le vendeur (adjudication). L'acceptation (adjudication) sera effectuée par le vendeur ou par l'intermédiaire de Dome par un acte correspondant du vendeur ou de Dome.
- 12.2. Dans les 48 heures suivant la clôture de l'enchère, l'Acheteur recevra un e-mail de confirmation au nom du Vendeur. Cet avis informe l'Acheteur que son offre a été acceptée et que le Prix d'achat est dû. Si l'Acheteur ne reçoit pas de confirmation dans le délai imparti, son offre n'a pas été acceptée. Le Vendeur, ou Dome au nom du Vendeur, peut également attribuer une offre sous condition suspensive ou résolutoire. Cette condition suspensive ou résolutoire sera communiquée à l'avance via les Conditions générales spécifiques de la vente aux enchères acceptées par l'Acheteur.
- 12.3. Si le Vendeur est un bureau de faillite, un administrateur judiciaire ou un représentant autorisé dans le cadre d'une procédure de faillite, d'insolvabilité ou de restructuration, l'achat est effectué sous réserve que toute autorisation nécessaire, par exemple de la part du bureau (de faillite) compétent, ne soit pas refusée.
- 12.4. Chaque Utilisateur qui soumet une offre est considéré comme un enchérisseur agissant pour son propre compte et est personnellement tenu de remplir les obligations découlant du Contrat de vente.
- 12.5. Le contrat de vente comprend le prix d'achat déterminé par l'offre.

13. *Paiement et traitement*

- 13.1. Après la conclusion du contrat de vente, l'acheteur recevra une facture ou une demande de paiement et est tenu de la régler dans les 48 heures suivant la réception de cette notification. Le délai est impératif en ce qui concerne cette obligation de paiement. Si Dome a été mandaté par le vendeur pour percevoir le prix d'achat, Dome émettra une facture. Ce faisant, Dome agit exclusivement au nom et pour le compte du vendeur.
- 13.2. Le montant de la facture relative au Lot se compose du prix d'achat convenu, d'une commission de Dome et de la TVA. Dans des cas exceptionnels, les frais de

démontage nécessaires pour Dome peuvent également être facturés. Ces frais seront communiqués sur la Plateforme et sont inclus dans le prix d'achat.

13.3. Tous les Prix d'achat s'entendent hors TVA, droits d'importation, taxes, redevances imposées par les pouvoirs publics, frais notariaux ou de financement, frais administratifs ou tout autre coût supplémentaire, sauf indication contraire expresse. Ces coûts doivent être payés en sus par l'Acheteur. Si Dome ou le Vendeur est tenu d'effectuer ces paiements pour le compte de l'Acheteur, ils seront facturés séparément à l'Acheteur.

13.4. Le paiement doit être effectué en euros.

13.5. L'Acheteur est tenu de fournir une garantie appropriée pour l'exécution de son obligation de paiement à la première demande.

13.6. Lorsque l'Acheteur agit dans le cadre d'une profession, d'une activité commerciale ou d'un commerce, s'il ne paie pas le Prix d'achat dans le délai convenu (48 heures), il sera réputé en défaut de paiement sans qu'une mise en demeure soit nécessaire. L'Acheteur sera tenu de payer, à compter de la date d'échéance et jusqu'au paiement intégral, des intérêts de retard sur le montant du Prix d'achat impayé, ces intérêts de retard étant égaux au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à sa dernière opération de refinancement, majoré de 10 points de pourcentage. En outre, conformément à l'article D. 441-5 du Code de commerce français, en cas de retard de paiement, l'Acheteur sera automatiquement redevable au Vendeur d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros. Si les frais de recouvrement engagés dépassent le montant de cette indemnité forfaitaire, l'Acheteur remboursera au Vendeur tous les frais supplémentaires engagés pour le recouvrement des paiements en retard ou des intérêts dus à ce titre, y compris, sans limitation, les frais de justice, sous réserve de justification

13.7. L'Acheteur renonce à son droit de suspendre son obligation de paiement ou de la compenser par d'éventuelles demandes reconventionnelles

14. Enlèvement, remise et transfert de propriété

14.1. Sous réserve que l'Acheteur ait rempli toutes ses obligations de paiement, il peut retirer les Lots mis aux enchères au lieu et à l'heure indiqués sur présentation d'une pièce d'identité valide ou d'une procuration correspondante, si le retrait est effectué par un tiers. Le retrait doit avoir lieu au plus tard à la date indiquée par Dome ou le Vendeur. Dans certains cas, il peut être précisé que certains Lots ne peuvent être retirés qu'après le retrait d'autres Lots.

14.2. L'Acheteur est responsable de l'enlèvement correct et dans les délais des lots. L'organisation et la coordination de l'heure d'enlèvement relèvent de la responsabilité de Dome et/ou du Vendeur et leurs instructions doivent être suivies.

14.3. L'Acheteur ou un tiers mandaté par lui est tenu d'inspecter les lots en détail lors de la réception et de signaler immédiatement par écrit toute réserve. En l'absence

de notification en temps utile, les lots sont réputés avoir été acceptés dans leur état actuel.

- 14.4. Si l'Acheteur refuse de prendre livraison ou ne fournit pas les informations ou instructions nécessaires à l'enlèvement, Dome et/ou le Vendeur peuvent entreposer les Lots aux frais et aux risques de l'Acheteur et lui facturer les frais engagés. Un enlèvement tardif entraîne le paiement des frais de stockage, d'administration et d'assurance.
- 14.5. L'Acheteur est tenu de se conformer à l'ensemble des réglementations et dispositions légales relatives à l'exportation des Lots. Cela inclut notamment les réglementations fiscales et douanières ainsi que l'obtention des autorisations nécessaires (par exemple pour les produits à double usage). Dans les documents de transport et de douane, le Vendeur et l'Acheteur doivent être désignés respectivement comme expéditeur et destinataire.
- 14.6. Le transfert de propriété a lieu dès réception du prix d'achat par Dome ou le vendeur, sauf accord contraire écrit. Le transfert des avantages et des risques a lieu à la date à laquelle les Lots sont mis à disposition pour enlèvement. Après le transfert des avantages et des risques, tous les risques, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages causés par des facteurs externes, le démontage par l'acheteur ou le transport par ou pour le compte de l'acheteur, sont à la charge et aux risques de l'acheteur. L'assurance des Lots incombe donc à l'acheteur à compter du moment du transfert des avantages et des risques.
- 14.7. Si un démontage est nécessaire pour l'enlèvement et qu'aucune autre disposition n'a été prise, celui-ci est à la charge de l'Acheteur. Sans l'accord écrit exprès de Dome et/ou du Vendeur, l'Acheteur ne peut retirer des composants qui ne font pas partie des Lots achetés.
- 14.8. L'utilisation des moyens de transport ou des outils propres à l'Acheteur, y compris les chariots élévateurs, n'est autorisée qu'avec l'autorisation expresse de Dome et/ou du Vendeur. L'Acheteur est responsable de l'utilisation en toute sécurité de ces outils et du respect des réglementations et normes légales applicables.
- 14.9. Si un Lot ne peut être remis en raison de droits de tiers ou pour d'autres raisons importantes, le vendeur est en droit de résilier le contrat de vente. Dans ce cas, l'acheteur recevra le remboursement des paiements déjà effectués sans pouvoir prétendre à des dommages-intérêts.
- 14.10. En cas de vente aux enchères de Lots issus d'une procédure de faillite ou d'une procédure similaire, la livraison peut dépendre des mesures prises par les autorités ou des tiers, par exemple en ce qui concerne l'accès aux Lots. Les retards qui en résultent ne relèvent pas de la responsabilité de Dome ou du vendeur, et aucune responsabilité n'est engagée en cas de remise tardive.
- 14.11. Si un Lot non retiré entrave l'enlèvement d'autres Lots, l'acheteur doit l'enlever immédiatement sur demande. Dans le cas contraire, Dome peut faire procéder à l'entreposage ou à l'enlèvement par des tiers aux frais et aux risques de l'acheteur.

- 14.12. L'élimination des déchets générés par l'Acheteur sur le lieu d'enlèvement relève de la responsabilité de l'Acheteur, sauf accord contraire expressément convenu avec Dome et/ou le Vendeur.
- 14.13. Par dérogation aux dispositions précédentes, la livraison peut être effectuée à l'adresse de l'Acheteur, à condition que cela ait été convenu par écrit au préalable.
- 14.14. Le Vendeur est en droit de remettre les Lots achetés en plusieurs livraisons partielles.
- 14.15. Les données personnelles ou professionnelles du Vendeur ou de tiers ne font pas partie du Contrat de vente. L'utilisation ou la divulgation non autorisée de ces données est interdite.

15. Responsabilité

Responsabilité de Dome envers l'Utilisateur

Dome ne saurait être tenu responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de la Plateforme. En aucun cas, Dome ne saurait être tenu responsable des dommages résultant (entre autres) des circonstances suivantes:

- les dommages résultant d'informations incorrectes ou non pertinentes fournies par un Utilisateur;
- les dommages résultant de l'inexécution du Contrat de vente par l'Acheteur ou le Vendeur;
- les dommages résultant de l'utilisation de la Plateforme ou de dysfonctionnements techniques affectant la Plateforme, notamment des erreurs logicielles ou matérielles, des virus ou des accès non autorisés;
- toute conséquence résultant de l'indisponibilité temporaire de la Plateforme pour le dépôt d'une offre;
- les dommages résultant de l'impossibilité (temporaire) d'accéder à la Plateforme, de l'utiliser ou de participer à des enchères;
- les dommages résultant de références, de liens ou de matériel promotionnel vers des sites web externes ou pour des tiers;
- les dommages résultant de la modification, de la prolongation, de la clôture prématurée ou de l'annulation d'une enchère, comme stipulé à l'article 8.1.
- tout autre dommage causé à des tiers par l'Utilisateur ou par l'utilisation du compte de l'Utilisateur.

- 15.1. Les Utilisateurs de la Plateforme indemnisent expressément Dome contre toute réclamation de tiers, de quelque nature que ce soit, découlant de leur utilisation de la Plateforme, de leur conduite pendant l'enchère ou de toute violation du Contrat de vente.
- 15.2. Toute responsabilité pour les dommages indirects est exclue, en particulier pour le manque à gagner, l'interruption d'activité ou la perte de valeur du ou des Lots mis aux enchères.

15.3. L'exclusion de responsabilité ne s'applique pas dans le cas où un tel dommage résulte directement d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de la part de Dome.

15.4. Dome ne sera responsable que des dommages directs effectivement subis par un Utilisateur à la suite d'un manquement démontrable et imputable à Dome dans l'exécution de ses obligations. Cette responsabilité sera en tout état de cause limitée au montant versé au titre de l'assurance responsabilité civile de Dome. En l'absence de couverture d'assurance, la responsabilité totale envers un Utilisateur et/ou d'autres parties est limitée à un maximum de 5 000 EUR.

Responsabilité du Vendeur (ou de Dome) envers l'Acheteur

15.5. En aucun cas, Dome ou le Vendeur ne sera responsable des dommages résultant (entre autres) des circonstances suivantes :

- les dommages résultant de l'impossibilité de transférer la propriété du ou des Lots à l'acheteur ;
- les dommages résultant de l'accès à un site de visualisation concernant le(s) Lot(s) ;
- tout dommage indirect, en particulier pour perte de profit, interruption d'activité ou perte de valeur du ou des Lots mis aux enchères.

15.6. Le(s) Lot(s) sera(ont) vendu(s) dans l'état où il(s) se trouve(nt) au moment de la vente aux enchères, « tel(s) quel(s), sur place », sans aucune garantie. Ni Dome ni le Vendeur ne donnent de garantie ou ne font de déclaration – expresse ou implicite – concernant le(s) Lot(s) et ne pourront donc être tenus pour responsables, notamment, mais sans s'y limiter:

- la présence de vices apparents ou cachés;
- l'exhaustivité ou l'exactitude de toute documentation;
- la numérotation (de série) ou les identifiants;
- la fonctionnalité, l'opérabilité, la facilité d'utilisation ou la qualité marchande;
- la conformité du Lot acheté aux exigences légales ou réglementaires;
- l'existence de droits de tiers ou;
- la possibilité de cession à des tiers.

15.7. Les défauts de toute nature ou les attentes non satisfaites de l'Acheteur ou de tiers ne donnent pas droit à l'Acheteur à une indemnisation, à la résiliation du Contrat de vente ou à une compensation, sauf disposition légale impérative contraire.

15.8. L'exclusion de responsabilité ne s'applique pas dans le cas où un tel dommage résulte directement d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de la part du Vendeur ou de Dome.

15.9. Le Vendeur n'est responsable que des dommages directs effectivement subis par un Acheteur à la suite d'un manquement démontrable et imputable au Vendeur à ses obligations. Cette responsabilité est en tout état de cause limitée au montant versé au titre de l'assurance responsabilité civile « » du Vendeur. En

l'absence de couverture d'assurance, la responsabilité totale envers un Acheteur et/ou d'autres parties est limitée à un maximum de 5 000 EUR.

- 15.10. Si un tiers fait valoir un droit sur un Lot en invoquant des droits de propriété ou tout autre motif légitime, l'acheteur est tenu de conserver le Lot pour le compte dudit tiers et, à la première demande de Dome, soit de le restituer à la partie habilitée, soit de conclure un accord alternatif avec celle-ci. Si l'acheteur restitue le Lot intact, le prix d'achat versé lui sera remboursé et le contrat de vente sera réputé résilié. Dome et/ou le Vendeur ne sont pas tenus de verser des dommages-intérêts dans ce cas.

16. Résiliation du contrat de vente et sanctions

- 16.1. Dans l'une des situations suivantes, le Vendeur est en droit de résilier le Contrat de vente avec effet immédiat, par déclaration écrite adressée à l'Acheteur, sans être tenu de verser une indemnité:

L'Acheteur manque à une obligation contractuelle, y compris, mais sans s'y limiter:

- le non-paiement du prix d'achat dans les délais, le paiement incomplet ou dans une devise non conforme;
- le défaut de retrait du Lot dans les délais ou conformément aux lois et réglementations applicables, y compris les exigences de sécurité applicables;
- le défaut de fournir les informations ou les documents nécessaires à l'achat;
- le défaut de fournir, après plusieurs demandes, une garantie suffisante attestant que l'Acheteur est en mesure de remplir les obligations énoncées ci-dessus ou toute autre obligation (contractuelle);
- en cas de force majeure. La force majeure comprend, sans s'y limiter, les incendies, les vols, les catastrophes naturelles, les grèves, les guerres, les pandémies ou les mesures gouvernementales.

En cas de résiliation du Contrat de vente conformément aux dispositions ci-dessus, la propriété du ou des Lots revient au Vendeur, et le Vendeur rembourse le Prix d'achat à l'Acheteur, si celui-ci a déjà été reçu par le Vendeur. Si la résiliation du Contrat de vente est imputable à un acte ou à une omission de l'Acheteur, les dispositions suivantes s'appliquent : l'Acheteur reste tenu de payer la commission à Dome. L'Acheteur est redevable au Vendeur d'une indemnité forfaitaire de 25 % du Prix d'achat afin de couvrir les frais administratifs, de stockage, d'assurance et de transport ainsi que les autres dépenses engagées par Dome et/ou le Vendeur en rapport avec la résiliation. Le Vendeur et/ou Dome se réservent également le droit de réclamer des dommages-intérêts supplémentaires.

17. Réclamations et résolution des litiges

- 17.1. Dome s'engage à mener à bien toutes les enchères et tous les processus de vente contractuels de manière équitable et transparente. Si un Utilisateur, un Acheteur ou un Vendeur n'est pas satisfait d'une transaction ou d'un service fourni par Dome, une procédure de réclamation structurée est à sa disposition.

- 17.2. Les réclamations doivent être soumises par écrit par e-mail à [\[info@dome-auctions.com\]](mailto:info@dome-auctions.com) ou via le formulaire de contact disponible sur la Plateforme dans la section Contact. La réclamation doit contenir les informations pertinentes, notamment: - le nom du plaignant; - le numéro de la transaction ou du lot en question; - une description détaillée du motif de la réclamation; - les preuves ou documents pertinents (par exemple, correspondance, photos, preuve de paiement – toute information concernant la décision de Dome de restreindre la visibilité ou l'accès au contenu d'un utilisateur, de le supprimer, ou de résilier ou suspendre un compte utilisateur).
- 17.3. Dome accusera réception de la réclamation dans un délai de 5 jours ouvrables.
- 17.4. L'examen est effectué par une équipe interne chargée de la gestion des réclamations, qui peut demander des informations complémentaires au plaignant.
- 17.5. Dans les 30 jours suivant la réception de la réclamation complète, Dome communiquera sa décision. Si un délai de traitement plus long est nécessaire, le plaignant en sera informé.
- 17.6. Les résultats possibles du traitement de la réclamation sont les suivants : clarification et rectification du problème ; rejet de la réclamation avec motivation ; proposition d'une solution alternative (par exemple, remboursement, remboursement partiel, remplacement).
Si les parties ne parviennent pas à trouver une solution à l'amiable, elles peuvent convenir de soumettre le litige à un organisme indépendant de règlement des litiges ou à une médiation (contraignante), à condition que les deux parties y consentent.

D. Lieu de juridiction / Droit applicable

18. *Lieu*

Le for compétent pour tous les litiges, réclamations ou autres questions entre un Utilisateur et Dome sera exclusivement le tribunal compétent de Paris, en France.

19. *Droit applicable*

Toutes les relations contractuelles entre un Utilisateur et Dome sont soumises au droit français, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

E. Dispositions finales

20. *Clause de divisibilité*

Si une disposition des présentes Conditions d'utilisation est invalide ou inapplicable en tout ou en partie, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée, à condition que la disposition invalide ne constitue pas une disposition

essentielle. Les Utilisateurs et Dome s'engagent à se concerter afin de remplacer la disposition invalide ou inapplicable par une disposition qui se rapproche le plus possible de son sens et de son objectif.

21. Modifications des Conditions d'utilisation

Si Dome modifie les présentes Conditions d'utilisation, Dome en informera les Utilisateurs et leur donnera la possibilité de prendre connaissance des nouvelles conditions avant que ces modifications n'entrent en vigueur, sauf si une mise à jour doit être mise en œuvre rapidement pour refléter un changement soudain sur la Plateforme, ou pour des raisons de sécurité, légales ou réglementaires (auquel cas Dome informera les Utilisateurs des modifications dès que possible). Si les Utilisateurs n'acceptent pas les modifications, ils doivent résilier leur contrat avec Dome avant l'entrée en vigueur des modifications, faute de quoi celles-ci seront réputées acceptées.

22. Dérogations

Les dérogations aux présentes conditions d'utilisation ou aux conditions générales spécifiques aux enchères ne sont valables que si elles sont confirmées par écrit par un représentant autorisé de Dome.

Dernière mise à jour : 02/04/2026